



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2019 à 18 H 30**

Présents :

M. Patrick MICHAULT, Mme Véronique AVRILLIER, M. Marc ASSET, M. Clovis AVRIT, M. Gérard CARREAU, M. David VALLON, Mme Sylviane LEGER, Mme Nelly MICHAULT.

Absent(s) excusé (s): M. David VALLON jusqu'à 19h00.

Absent (s): Mme Laurence PILLET, Mme Alexandra MARTIN CORREIA, Mme Aurélie OBIN.

Pouvoir de vote : Néant **Quorum :** 8

Secrétaire de séance : M Gérard CARREAU.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 04 JUILLET 2019 est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
2019-07	Alp Bureautique	Photocopieur mairie et école Canon	436€ HT par trimestre et facturation à la page. Noir/blanc 0.0035€ HT, couleur 0.035€ HT

Pour information, paiement de diverses factures :

SARL STATION U	SP95 ET GASOIL	158,62 €
SIGNAUX GIROD RHONE ALPES	CONES	179,63 €
EDITIONS SEDRAP	FOURNITURES ECOLE ESSERTS-BLAY	345,10 €
LACOSTE	FOURNITURES ROGNAIX	684,83 €
LIBRAIRIE DES BAUGES	FOURNITURES ESSERTS-BLAY	88,45 €
DEPARTEMENT CHAMBERY	SEL DENEIGEMENT	1676,00 €
GONTHIER HORTICULTURE	CPLT FLEURS PRINTEMPS	113,22 €
SAMSE	BOITES AUX LETTRES MAIRIE	92,70 €
SUPER U	BRUMISATEUR	47,40€
SUPER U	PILES	13,94€
SUPER U	PDT ENTRETIEN CORVEE	20,79 €

REX ROTARY	COPIES	185,76 €
TRAVERSIER	REPARATION TOITURE MAIRIE SINISTRE DU 1er JUILLET	1615,20 €
GONTHIER HORTICULTURE	COUPE ANACR	30,00 €
VOYAGES LOYET	TRANSPORT JUIN JUILLET STP	294,00 €
VOYAGES LOYET	SORTIE SCOLAIRE KERMESSE	2097,00 €
SDIS	CONTRIBUTION 3ème TRIMESTRE	4642,92 €
EDF COLLECTIVITES	ECOLE MATERNELLE	622,19 €
ONF	TRACAGE LIGNE PARCELLE 6	784,80 €
ONF	TRACAGE LIGNE PARCELLE 32	1416,00 €
MANUTAN	ETAGERE SALLE ARCHIVES	4743,42 €
ADEQUAT	VITRINE AFFICHAGE ECOLE	336,80 €
VRD SERVICES	POSE DE BARRIERES ET DEVIS BARRIERES LE REPLEIN	2198,40 €
API RESTAURATION	CANTINE JUIN	1342,95 €
3 MAGRI	GUIDE TRONCONNEUSE	95,50 €
CHAVANEL	BOBINE FIL REASSORT	52,74 €
LACOSTE	FOURNITURES MATERNELLE	9,72 €
LACOSTE	FOURNITURES MATERNELLE	48,60 €
ASADAC AGATE	FORMATION RGPD	379,00 €
JOURNAUX OFFICIELS	PUBLICATION MARCHE BC	864,00 €
ORANGE TELECOM	INTERNET ECOLE JUILLET	28,00 €
ROGNAIX MAIRIE	PART GARDERIE JANV MARS	846,43 €
SICOMETAL	LAME D'USURE	1919,82 €
LA POSTE PHILAPOSTE	FEUILLES ETAT CIVIL	30,13 €
MC2	PIEUX PLACE DEPOT PARCELLE 27	2102,40 €
SAVOISIENNE DU BOIS	PISTE ET PLACE DEPOT PARCELLE 27	15213,12 €

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention FEADER pour la maitrise d'œuvre de l'étude de la piste des Saudiers (prévue en 2020)

Il est demandé de valider le devis de l'ONF (5200€ HT) et d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention.

Vote : pour : 7

2. Instauration de la journée de solidarité

Il est proposé d'instaurer cette journée de solidarité par la réduction du nombre d'heures de RTT au prorata de la durée hebdomadaire de service (7h pour un temps complet), pour les agents dont le temps de travail est annualisé, il a été tenu compte de ces heures de solidarité. Avis favorable du 09 juillet 2019 du Comité Technique.

Le lundi de Pentecôte demeure un jour férié pour les agents de la collectivité.

Vote : pour : 7

Arrivée de M. Vallon David à 19h00

3. Extension du RIFSEEP aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, et modification de la périodicité de versement du CIA

La loi a étendu le RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints techniques, il convient de compléter la délibération antérieure du 14/11/2016 afin que les agents techniques de la collectivité puissent en bénéficier.

De plus la périodicité de versement du CIA (part variable) devient mensuelle.

Avis favorable du 09 juillet 2019 du Comité Technique.

Vote : pour : 8

4. Convention d'utilisation de la salle polyvalente club du Nant Bayet.

Le club des Aînés du Nant Bayet bénéficie d'une mise à disposition de la salle polyvalente les vendredis après-midi, celle-ci étant arrivée à échéance il convient de la renouveler.

Il convient également d'informer l'association sur le démarrage des travaux de rénovation de la salle à compter du mois d'octobre.

Sécuriser la vitre de la porte d'entrée qui a été endommagée lors du débroussaillage, en attendant le commencement des travaux.

Vote : pour : 8

5. Indexation du bail de l'appartement de l'école au 1^{er} septembre 2019.

Ce bail prévoit une indexation légale basée sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre à compter du 1^{er} septembre 2019 pour un an.

Le nouveau loyer s'élève à 585.62€. Autorise le Maire à signer.

Vote : pour : 8

6. Amortissement du logiciel 3D'Ouest

Le Maire informe l'assemblée que le logiciel de gestion de la cantine et garderie, 3D Ouest doit être amorti.

Le coût de ce dernier est de 1800€. Il propose l'amortissement sur 5 ans du fait du faible montant, prévoir 360€ par an à compter de 2020.

Vote : pour : 8

7. Annulation des pénalités de retard CATM

Lors du précédent conseil municipal, l'assemblée avait délibéré pour appliquer des pénalités de retard à l'entreprise CATM. Celle-ci ayant terminé les travaux la même semaine il convient d'abroger cette délibération.

Vote : pour : 8

8. Décisions modificatives

↳ Budget Eau convention gestion Arlysère :

- Virement de crédits du compte 6215 au compte 611 d'un montant de 1800€ pour permettre le paiement de factures.

↳ Budget communal – subventions de 2012, 2013 et 2014 non amortissables imputées aux mauvais comptes (écritures d'ordre) :

- Dépense Investissement cpte 1313/041 : 14709,00 €
- Dépense Investissement cpte 13151/041 : 427,96 €
- Recette Investissement cpte 1323/041 : 14 709,00 €
- Recette Investissement cpte 13251/041 : 427,96 €

↳ Budget communal – virement de crédit pour prise en charge de la répartition des impôts locaux part Rognaix

- Virement de 830,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 73918

Vote : pour : 8

9. Attribution du marché à bons de commande 2019-2022

Suite à la consultation 2 entreprises ont soumissionné, SERTPR et Eiffage.

L'entreprise Eiffage a été retenue par la commission d'appel d'offres avec une note de 3/5. Autorise le Maire à signer les pièces du marché, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget, 48 000.00€ TTC/an.

Vote : pour : 8

10. Attribution de la consultation des photocopieurs de la mairie et de l'école (voir décision du Maire n° 2019-07)

Suite à la consultation 5 entreprises ont soumissionné :

(Les critères de sélection étaient 60% pour le prix et 40% pour la technique, classement de 1 à 5)

↳ Alp Bureautique :	10
↳ Myosotis :	9
↳ ACS :	8
↳ Rex Rotary :	7
↳ ACB :	6

L'offre la mieux notée est celle d'Alp Bureautique. Autorise le Maire à signer les pièces.

Vote : pour : 8

11. Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires

Suite au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 les communes et les départements ont la possibilité d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ainsi qu'aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Décide d'instaurer la redevance.

Vote : pour : 8

Pour Information :

DIA – parcelles A 1226, 1231, 1234, 1235, 1763, 1887, 2085

La commune a reçu le 29 juillet dernier une déclaration d'intention d'aliéner. La commune ne souhaite pas préempter.

Vote : pour : 8

Ventes de terrains/bâtiments :

Vente de parcelles au Villard : A 2063 et 2065

Vente au Parc d'en Haut : A 1661, 1670 et 1692

⇒ URBANISME

Permis de Construire accordés :

- Néant

Déclarations Préalables accordées :

- Mairie de Saint Paul Sur Isère. Hameau du Parc. Toit et bardage du hangar. Changement des tôles par des bacs acier. Toit du hangar
- M. Mutet Marcel. Le Crêt. Remplacement menuiserie extérieure sous-sol et portes d'entrée.
- Mme Quarzago Monique. Le Villard. Isolation d'un mur extérieur mitoyen avec un chemin. Finition en bardage Mélèze.

Pour info :

Suite à des travaux sans autorisation (pas de demande préfectorale, pas de DP ni de PC) Monsieur le maire à envoyer une mise en demeure de cesser les travaux entrepris à Monsieur Denche Jean-Robert par lettre recommandée avec accusé de réception.

ONF – FORET

Suite aux travaux de pose de traversées d'eau et création de bordier sur la piste de la Gittaz, Il est demandé aux usagers de cette piste d'être prudents.

Chalet du Quejay

Suite à une visite effectuée au Chalet du Quejay par le 1^{er} adjoint fin juillet, le chalet qui avait servi d'hébergement à une équipe de bucheronnage a été rendu propre par ceux-ci. Monsieur le maire fait aussi remarquer que Mme Karine Avrillier-Lurienne est montée courant juillet après le départ des bucherons nettoyer le chalet un week-end. Il demande également que nous mettions une affiche d'information pour le maintien de la propreté au chalet.

Un vieux matelas a été brûlé sur la place devant le chalet.

Monsieur le maire dit qu'il aurait été préférable de prévenir la mairie afin d'aller chercher ce matériel pour le déposer à la déchetterie. Les restes de ce matelas seront récupérés et déposés au centre de tri de la Bâthie.

Pour information

- Modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement, flyer Arlysère.
- Compte-rendu sur la participation citoyenne des communes de Saint Paul sur Isère, Rognaix et Cevins.
- Arrêt du projet de révision du PLU de la Bâthie.
- PLU de Saint Paul Sur Isère déposé le 28/08/2019 à la DREAL.

Date de la prochaine réunion du conseil : **le 26 septembre à 18 :30**

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique Avrillier :

Entretien (débroussaillage) du terrain de boules occupé le mardi par les aînés du Nant Bayet. Monsieur le maire dit que les travaux doivent être fait par les employés, le terrain appartenant à la commune. Les Aînés ne sont pas les seuls à l'occuper. Si des personnes de bonne volonté souhaitent faire une corvée d'entretien de ce terrain elles peuvent se faire inscrire à la mairie.

Une demande sera faite auprès d'ENEDIS pour qu'il remette le miroir sur le nouveau poteau implanté.

Mme Sylviane Léger :

Demande quand seront bouchés les trous sur la route du Villard. Monsieur le maire dit que le marché du goudron a été voté lors de ce conseil municipal. Qu'Eiffage a été retenu et qu'un rendez-vous est prévu pour faire un nouvel état des lieux. Il y a un budget qui a été voté pour les 4 années à venir et l'enveloppe retenue sera respectée.

M. Marc Asset :

Demande où en est-on au sujet de la salle polyvalente ?

Monsieur le maire dit qu'il a fait faire l'appel à d'offre par notre Maître d'œuvre pour le SPS et les contrôles électriques. Alpes Contrôles a été retenu pour les contrôles électriques et EP2S pour le SPS. Monsieur le maire tient à rappeler qui est le responsable des travaux et qu'il est vrai que depuis 2 ans nous avons perdu beaucoup de temps sur cette affaire.

M. Patrick Michault :

DGD salle d'archive à terminer pour tous les lots

Les travaux d'entretien à l'épaveuse sur les routes du Replein et du Cudray seront effectués la 1^{ère} semaine de septembre.

Monsieur le maire trouve que les employés sont trop souvent entrain de couper de l'herbe. Il y a aussi d'autres travaux à réaliser sur la commune. Il souhaite que ce point soit abordé en réunion des élus forêt et adressage afin de prendre une décision sur le type de travaux à faire. Il rappelle aussi que les employés ne sont pas là pour couper l'herbe que certains ne coupent pas.

Problème sur l'éclairage public. Suite aux travaux d'ENEDIS et l'intervention de leur sous-traitant l'éclairage du chef-lieu, la Fontaine et les Teppes ne fonctionne plus. ENEDIS se sont engagés à faire les réparations avant la fin du mois d'août.

Lecture d'une demande de M. Curtillat Bernard sur la vente de terrain boisé. Cette demande sera examinée lors de la réunion forêt et adressage.

Une réunion concernant l'eau et l'assainissement sera prochainement programmée avec Arlysière.

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Sans Objet

Fin de la séance à : 21 :00

Le secrétaire, M. Gérard CARREAU.

Compte-rendu validé par le Maire, M. Patrick MICHAULT

